

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
18 DECEMBRE 2025

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation d'aides pour
l'édition 2026 de la Fête
de la science**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2025
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 19 décembre 2025
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt cinq, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaiant donné procuration :

Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET
Monsieur MORLET à Madame HABERT-DUPUIS

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20251218-25-F-10I-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

N° DE DOSSIER : 25 F 101

OBJET : SOLICITATION D'AIDES POUR L'EDITION 2026 DE LA FETE DE LA SCIENCE

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Région Île-de-France soutient chaque année de nombreuses actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur l'ensemble du territoire.

A travers son programme « La science pour tous », elle finance des projets ponctuels s'inscrivant dans un calendrier annuel et des projets de plus long terme faisant l'objet d'un appel à projet triennal. Toutes ces actions sont destinées à promouvoir les sciences, diffuser la démarche scientifique, encourager l'esprit critique, faire rayonner la recherche francilienne et encourager le dialogue science-société auprès des Franciliens.

La deuxième édition de l'appel à projets pluriannuels 2026-2028 et l'appel à projet ponctuel 2026 sont en cours de finalisation.

La Région soutient notamment de nombreux événements organisés dans le cadre de la Fête de la science qui se tient chaque année à l'automne.

Pour la première fois à Saint-Germain-en-Laye, les Médiathèques et la Micro-Folie participeront à la Fête de la science début octobre 2026, avec l'organisation d'expositions, de conférences et d'ateliers.

Le Centre National du Livre (CNL) peut également attribuer des aides aux manifestations littéraires d'envergure et de qualité, situées sur le territoire français, centrées sur le livre et la lecture, s'adressant à un large public et associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre.

Le taux de concours du CNL est de 50 % maximum des dépenses éligibles.

La DRAC Île-de-France contribue aussi à développer la vie littéraire en soutenant certaines manifestations littéraires franciliennes dont le rayonnement territorial est avéré. Elle encourage dans ce cadre la médiation en direction des publics les plus larges possibles, l'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle, avec une attention particulière sur les partenariats avec les acteurs de l'ensemble de la chaîne du livre ainsi qu'avec les acteurs locaux.

Le montant de l'aide de la DRAC est de 500 à 1 M€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides de la Région Île-de-France, du Centre National du Livre, de la DRAC Île-de-France et de tout autre organisme au taux maximum dans le cadre des dispositifs d'aides aux manifestations littéraires 2026 et notamment le programme « La science pour tous » et la Fête de la science et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de la Région Île-de-France, du Centre National du Livre, de la DRAC Île-de-France et de tout autre organisme au taux maximum dans le cadre des dispositifs d'aides aux manifestations littéraires 2026 et notamment le programme « La science pour tous » et la Fête de la science et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.